

**Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2012-2013**

**Réseaux : Fédération Wallonie-Bruxelles – Plein exercice (hors Enseignement supérieur) – Internats et Homes d'accueil**

**Période : 2012-2013**

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Pour information :**

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement,

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,

Aux membres du Service général de l'Inspection,

Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux,

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités

Aux syndicats du personnel de l'enseignement.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	Administrative	Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95		
<b><u>Destinataire</u></b>	Voir ci-dessus		
<b><u>Contact</u></b>		<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>  Téléphones :02/413.27.86 ou 02/413.23.85 ou 02/413.35.60 ou 02/413.27.90	
<b><u>Document à renvoyer</u></b>			
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>			
<b><u>Objet</u></b>	Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2012-2013		

<b>Renvoi (s) :</b> <b>Nombre de pages :</b> <b>Mots clés :</b>	<b>- annexe :</b>
---	-------------------

Aux chefs des établissements d'enseignement  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 2 janvier 2012

Réf : dc temp appel2011 électron

**OBJET** : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice (fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé) et dans les internats autonomes et homes d'accueil du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 2 janvier 2012 contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2012-2013.

Cet appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions reprises à l'appel aux candidats et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'appel ne vise pas la désignation :

- du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les Hautes Ecoles ou dans les Ecoles supérieures des Arts,
- du personnel enseignant dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur),
- des puériculteurs non statutaires dans l'enseignement maternel ordinaire
- des maîtres et professeurs de religion.

Des appels spécifiques sont lancés dans le courant du mois de janvier pour :

- l'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- les maîtres et professeurs de religion,
- les puériculteurs non statutaires de l'enseignement maternel ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans le courant du mois de mars seront lancés des appels pour l'enseignement supérieur de plein exercice organisé en Haute Ecole et dans les Ecoles Supérieures des Arts.

**Cette année encore, la réponse au présent appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique** qui récolte les renseignements nécessaires au traitement des candidatures. Ce formulaire doit être complété en ligne via internet à l'adresse suivante :

[www.reseaucf.cfwb.be](http://www.reseaucf.cfwb.be)

L'utilisation du formulaire électronique génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées. Cette lettre doit être imprimée et **envoyée, par pli recommandé, le 31 janvier 2012 au plus tard** (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française**  
**Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française**  
**Direction de la Carrière des personnels**  
**RECRUTEMENT PLEIN EXERCICE Bureau 3E323**  
**APPEL 2012**  
**Boulevard Léopold II, 44**  
**1080 BRUXELLES.**

Je vous invite à présenter copie de cet appel aux membres du personnel de votre établissement. Si, parmi eux, **des candidats ne sont pas équipés du matériel informatique nécessaire**, je vous prie de **bien vouloir mettre celui de votre établissement à leur disposition.**

Je vous signale enfin que **l'avis publié au Moniteur belge du 2 janvier 2012 constitue la seule source d'information officielle.** La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'a donc aucun caractère officiel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Christian NOIRET  
Directeur général a.i.

P.S. : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :

Courriel : [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Téléphones : 02/413.27.86, 02/413.23.85, 02/413.35.60 ou 02/413.27.90

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice (fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé) et dans les internats autonomes et homes d'accueil du réseau organisé par la Communauté française.

\* \* \*

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement de la Communauté française conformément aux dispositions de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 «*fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements*».

Cet appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans l'enseignement organisé par la Communauté française.

### **L'appel aux candidats ne vise cependant :**

- **ni les demandes de désignation à titre temporaire dans les fonctions de recrutement du personnel enseignant à conférer dans l'enseignement supérieur de plein exercice organisé par la Communauté française dans les Hautes Ecoles ou dans les Ecoles supérieures des Arts,**
- **ni les demandes de désignation dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur) organisé par la Communauté française,**
- **ni celles concernant les fonctions de puériculteurs(trices) non statutaires dans l'enseignement maternel ordinaire,**
- **ni celles concernant les fonctions de maîtres et de professeurs de religion.**

Des appels spécifiques sont lancés dans le courant du mois de janvier pour :

- l'enseignement de la Communauté française de promotion sociale,
- pour les maîtres et les professeurs de religion,
- pour les puériculteurs non statutaires de l'enseignement maternel ordinaire de la Communauté française

Dans le courant du mois de mars seront lancés des appels pour l'enseignement supérieur de plein exercice organisé en Haute Ecole et dans les Ecoles Supérieures des Arts.

### **I. Conditions requises pour une désignation comme temporaire:**

Article 18. de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 précité :

Nul ne peut être désigné(e) à titre temporaire, s'il (elle) ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° être porteur (teuse) d'un titre fixé par le Gouvernement en rapport avec la fonction à conférer ;
- 6° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau.

## **II. Formulaire électronique.**

**La réponse à cet appel s'effectue uniquement par l'utilisation d'un formulaire électronique** de récolte des renseignements nécessaires au traitement de la candidature.

Ce formulaire doit être complété en ligne via internet à l'adresse suivante :

[www.reseaucf.cfwb.be](http://www.reseaucf.cfwb.be)

Un espace d'identification préalable permet d'avoir accès audit formulaire.

Pour accéder au formulaire, le (la) candidat(e) doit disposer d'un identifiant et d'un mot de passe qu'il peut obtenir par une procédure simple pour autant qu'il(elle) possède une adresse électronique. (Les candidats qui n'ont pas d'adresse électronique appliquent la procédure reprise ci-après au point V 2<sup>ème</sup> alinea)

L'utilisation du formulaire électronique génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées. Cette lettre doit être imprimée et **envoyée, par pli recommandé, le 31 janvier 2012 au plus tard** (la date de la poste faisant foi).

## **III. Structure du formulaire.**

Le formulaire est composé de 11 parties dont certaines comportent des sous-objets susceptibles d'apparaître en fonction des réponses que les candidats apporteront aux questions qui leur sont posées.

### **1. Informations personnelles**

## **2. Diplômes, certificats, brevets, ...**

## **3. Expérience utile**

Ne concerne que les professeurs de cours techniques, de pratique professionnelle, et de cours techniques et de pratique professionnelle.

## **4. Déclaration sur l'honneur**

Ne concerne que les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française

## **5. Services prestés**

Est sans conteste celle qu'il convient de compléter avec le plus grand soin et le maximum d'attention. En effet, c'est sur la base des services prestés dans l'enseignement organisé par la Communauté française que l'Administration détermine si les candidats, respectant les conditions reprises au point I ci-dessus, comptabilisent le nombre de jours de prestation requis pour intégrer le premier ou le deuxième groupe de la réserve de recrutement.

## **6. Renseignements complémentaires**

Permet la récolte des informations au sujet des expériences professionnelles du (de la) candidat(e) dans d'**autres réseaux** d'enseignement, ainsi qu'en dehors de l'enseignement en qualité de salarié et/ou d'indépendant.

## **7. Zones géographiques et nombre de candidatures**

Concerne le choix d'une ou de plusieurs zones de désignation parmi les 10 définies ci-dessous, ainsi que l'indication du nombre de candidatures déjà introduites en ce compris celle du présent appel :

- 1 la zone de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;
- 2 la zone de l'arrondissement administratif de Nivelles ;
- 3 la zone de l'arrondissement administratif de Huy-Waremme ;
- 4 la zone de l'arrondissement administratif de Liège ;
- 5 la zone de l'arrondissement administratif de Verviers ;
- 6 la zone de la Province de Namur ;
- 7 la zone de la Province de Luxembourg ;
- 8 la zone du Hainaut occidental qui comprend les arrondissements administratifs de Ath, Tournai et Mouscron, ainsi que la commune de Lessines ;

- 9 la zone de Mons-Centre qui comprend les arrondissements administratifs de Mons et de Soignies, à l'exception de la commune de Lessines, ainsi que les communes de Manage et de Morlanwelz ;
- 10 la zone de Charleroi-Hainaut Sud qui comprend l'arrondissement administratif de Charleroi, à l'exception de la commune de Manage, et l'arrondissement administratif de Thuin, à l'exception de la commune de Morlanwelz.

Pour savoir dans quel arrondissement administratif se trouve une commune, consultez le site <http://www.web.be/communes>

## **8. Fonctions sollicitées**

Pour ce qui concerne le code de la fonction postulée, prière de se référer à la liste publiée au point X du présent appel.

## **9. Votre avis nous intéresse ...**

Les réponses à cette partie du formulaire sont facultatives et n'auront de répercussions d'aucune sorte sur le suivi de votre candidature. Elles pourront toutefois nous permettre d'améliorer le formulaire à l'avenir.

## **10. Validation des données**

Sur cette page il est demandé au (à la) candidat(e) de certifier que tous les renseignements fournis sont authentiques et que les délais d'introduction de sa lettre de candidature accompagnée des documents requis lui sont bien connus. Cette étape est requise avant la validation de la candidature.

## **11. Validation du formulaire.**

Cette page s'affiche lorsque toutes les informations requises aux étapes antérieures ont bien été fournies.

En l'absence de ces informations – ce qui serait symbolisé par l'affichage des titres des parties ou des zones d'encodage incomplets en rouge – cette 11<sup>ème</sup> page n'apparaîtrait pas et la candidature ne pourrait être clôturée.

L'espace de validation du formulaire permet :

- d'**afficher** la lettre de candidature, de la sauvegarder et de l'imprimer ;
- de **valider et d'envoyer** la candidature par voie électronique (la lettre de candidature au format PDF et le fichier informatique contenant toutes les informations encodées dans le formulaire) à la Direction de la Carrière.

## **IV. Comment accéder au formulaire électronique ?**

Pour accéder au formulaire électronique et remplir les formalités requises, il suffit de disposer d'un ordinateur, d'une connexion à internet et d'une imprimante.

Cela peut se faire à partir de tout lieu public ou privé (domicile, cyber-café, administration communale, établissement d'enseignement).



## **V. Une adresse électronique (une adresse e-mail)**

Une adresse électronique individuelle est requise pour les raisons suivantes :

- afin **d'obtenir un identifiant et un mot de passe** nécessaires pour le dépôt ou le renouvellement de la candidature en ligne et l'accès au document de synthèse au format PDF ;
- il est de la responsabilité du candidat de **fournir à l'Administration une adresse électronique valide** et d'en relever le contenu afin de prendre connaissance des messages qui lui seraient éventuellement adressés par celle-ci.

Si, le (la) candidat(e) ne dispose pas d'une adresse électronique, il (elle) peut se renseigner sur le site [www.arobase.org](http://www.arobase.org) qui reprend l'identité et les qualités des fournisseurs qui en délivrent gratuitement.

## **VI. Avant d'utiliser le formulaire électronique.**

Avant de commencer à compléter le formulaire électronique, le (la) candidat(e) est invité(e) à se munir des documents suivants :

- sa carte d'identité ou sa carte SIS
- les diplômes, certificats ou brevets obtenus
- la lettre notifiant la reconnaissance de l'expérience utile (si nécessaire)
- la liste des fonctions de recrutement qui figurent dans le présent appel
- un relevé opéré par ses soins de l'ensemble de ses prestations dans l'enseignement du réseau de la Communauté française ;
- l'éventuel courrier ou courriel qui indique l'identifiant et le mot de passe du (de la) candidat(e).

## **VII. Lettre de candidature.**

**La candidature envoyée par voie électronique n'est recevable que pour autant que le (la) candidat(e) fasse parvenir également une lettre de candidature.**

Au terme de l'introduction des informations dans le formulaire électronique, il appartient au (à la) candidat(e) d'imprimer la lettre de candidature (document PDF de synthèse des données encodées via et dans le formulaire électronique) générée automatiquement.

Cet exemplaire de la lettre de candidature, daté et signé, doit être envoyé, par recommandé, **le lundi 31 janvier 2012** au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française**  
**Direction générale des personnels de l'enseignement**  
**organisé par la Communauté française**  
**Direction de la carrière des personnels**  
**RECRUTEMENT PLEIN EXERCICE – Bureau 3 E 323**  
**APPEL 2012**  
**Bd. Léopold II, 44 1080 Bruxelles**

## VIII. Documents à joindre à la lettre de candidature.

a) Lors de l'introduction de chaque candidature :

1° **un extrait du casier judiciaire MODELE 2** - daté de 6 mois maximum - Cf. Point I 2° ;

2° pour les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française : **une déclaration sur l'honneur** (*en application de l'Article 18., 9° de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 précité*), précisant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur.

b) Une seule fois lors de l'introduction d'une première candidature

1° **Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.** Cf Point I 5°

Pour les titres délivrés en 2011, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Toutefois, lors de la candidature suivante, la copie du diplôme, brevet ou certificat devra être produite.

Les personnes qui achèvent la dernière année d'études peuvent introduire leur candidature dès cette année, mais doivent joindre une attestation de fréquentation des cours établie par le chef d'établissement. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé à l'administration l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

2° **une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise** (joindre de préférence la lettre notifiant que celle-ci a été reconnue).

## IX. Observations importantes :

1. Hormis les attestations de réussite fournies par les candidats qui achèvent la dernière année de leurs études (voir point VIII, b, 1° al 2 ), rappelons que **la lettre de candidature accompagnée obligatoirement de tous les documents mentionnés au point VIII, doit être adressée à l'administration** (voir adresse au point VII), **par pli recommandé le 31 janvier 2012 au plus tard.**

**Exceptionnellement, l'extrait de casier judiciaire visé au point VIII a) 1° pourra être transmis** ultérieurement pour autant qu'il parvienne à l'administration **le 29 février 2012 au plus tard.**

**A défaut d'envoi de la lettre de candidature ou de tout document requis dans les délais prescrits, la candidature ne pourra être prise en considération qu'après la désignation des candidats dont la candidature a été complétée dans les délais.**

2. Les candidats qui ont introduit une candidature antérieurement doivent poser à nouveau leur candidature pour l'année scolaire 2012-2013.
3. **Téléphones et adresse électronique de contact pour tout renseignement complémentaire (introduction de la candidature, suivi du dossier,...) :**

Courriel électronique : [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Téléphones : 02/413.27.86, 02/413.23.85, 02/413.35.60 ou 02/413.27.90

## **X. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire.**

L'ordre de présentation des fonctions est le suivant :

### **+ Fonctions générales dans l'enseignement fondamental (FG)**

+ Enseignement maternel (fonctions 1 à 151)

+ Enseignement primaire (fonctions 2, 201 à 204, 3)

### **+ Professeurs de cours généraux (CG)**

+ Enseignement secondaire inférieur (fonctions 501, 611 à 701)

+ Enseignement secondaire supérieur (fonctions 501, 1201 à 1301)

### **+ Professeurs de cours spéciaux (CS)**

+ Enseignement primaire (fonctions 401 à 423)

+ Enseignement secondaire inférieur (fonctions 801 à 823)

+ Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1401 à 1423)

### **+ Professeurs de cours techniques (CT)**

+ Enseignement secondaire inférieur (fonctions 900 à 993)

+ Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1501 à 1593)

### **+ Professeurs de pratique professionnelle (PP)**

+ Enseignement secondaire inférieur (fonctions 1000 à 1093)

+ Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1601 à 1813)

### **+ Professeur de cours techniques ET de pratique professionnelle (CTPP)**

+ Enseignement secondaire inférieur (fonctions 1132 à 1143)

+ Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1701 à 1743)

### **+ Professeur de psychologie, de pédagogie et de méthodologie**

+ Enseignement secondaire supérieur (fonctions 1811 à 1813)

### **+ Accompagnateur CEFA**

+ Enseignement secondaire inférieur (fonction 6001)

+ Enseignement secondaire supérieur (fonction 7001)

**+ Personnel auxiliaire d'éducation**

+ Enseignement secondaire inférieur et supérieur (2900 à 3200)

**+ Personnel paramédical**

+ Exclusivement l'enseignement spécialisé (3400 à 3700)

**+ Personnel psychologique**

+ Tous niveaux (fonction 3800)

**+ Personnel social**

+ Tous niveaux (fonction 3900)

---

**+ Fonctions générales dans l'enseignement fondamental (FG)**

+ Dans l'enseignement maternel

1	Instituteur(trice) maternel(le)
	Instituteur(trice) maternel(le) chargé(e) des cours en immersion dans
101	l'apprentissage de la langue néerlandaise
102	l'apprentissage de la langue anglaise
103	l'apprentissage de la langue allemande
104	l'apprentissage de la langue des signes
151	Maître de psychomotricité

+ Dans l'enseignement primaire

2	Instituteur(trice) primaire
	Instituteur(trice) primaire chargé(e) des cours en immersion dans
201	l'apprentissage de la langue néerlandaise
202	l'apprentissage de la langue anglaise
203	l'apprentissage de la langue allemande
204	l'apprentissage de la langue des signes

**+ Professeur de cours généraux (CG)****+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)**

501	Professeur de langues anciennes	
611	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> langue si romane	
	. Option : Italien	◦
	. Option : Espagnol	◦
631	Français	
632	Histoire	
633	Langues germaniques	
	. Option : néerlandais – anglais	◦
	. Option : néerlandais – allemand	◦
	. Option : anglais – allemand	◦
634	Mathématiques	
635	Géographie	
636	Sciences	
637	Sciences économiques	
638	Sciences sociales	

## Professeurs de cours généraux en immersion

621	dans l'apprentissage du néerlandais
622	dans l'apprentissage de l'anglais
623	dans l'apprentissage de l'allemand
624	dans l'apprentissage de la langue des signes

701	Professeur de morale
-----	----------------------

**+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)**

501	Professeur de langues anciennes	
1201	1 <sup>ère</sup> et 4 <sup>ème</sup> langue (langues romanes)	
	. Option : Italien	◦
	. Option : Espagnol	◦
	. Option : néant	◦
1202	Histoire	
1203	Langues germaniques	
	. Option : néerlandais – anglais	◦
	. Option : néerlandais – allemand	◦
	. Option : anglais – allemand	◦
1205	Mathématiques	
1206	Physique	
1207	Sciences économiques	
1208	Chimie-biologie	
1209	Géographie	
1210	Sciences sociales	

Professeurs de cours généraux par immersion

1221	dans l'apprentissage du néerlandais
1222	dans l'apprentissage de l'anglais
1223	dans l'apprentissage de l'allemand
1224	dans l'apprentissage de la langue des signes
1301	Professeur de morale

**+ Professeurs de cours spéciaux (CS)**

+ Dans l'enseignement primaire

401	Education physique
403	Travail manuel (enseignement spécialisé)
404	Coupe-couture (enseignement spécialisé)
405	Economie domestique
406	Maître de seconde langue (néerlandais)
407	Maître de seconde langue (anglais)
408	Maître de seconde langue (allemand)

Immersion linguistique dans l'apprentissage de la langue :

421	néerlandaise
422	anglaise
423	allemande

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

801	Education physique (filles)
802	Education physique (garçons)
805	Dessin – éducation plastique
806	Sténodactylographie
807	Education musicale

Immersion linguistique dans l'apprentissage de la langue :

821	néerlandaise
822	anglaise
823	allemande

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1401	Education physique (filles)
1402	Education physique (garçons)
1403	Dessin – éducation plastique

1404	Sténodactylographie
1405	Education musicale

Immersion linguistique dans l'apprentissage de la langue :

1421	néerlandaise
1422	anglaise
1423	allemande

**+ Professeurs de cours techniques (CT)**

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

901	Agriculture
912	Horticulture
910	Electricité
917	Mécanique
906	Carrosserie
918	Mécanique automobile
902	Petits moteurs
923	Soudage – constructions métalliques
925	Construction
967	Ebénisterie
905	Menuiserie
928	Peinture en bâtiment (couv.mur et sol)
921	Plomberie-zinguerie-installations sanitaires
913	Hôtellerie-cuisine-salle
927	Boucherie-charcuterie
926	Boulangerie-pâtisserie
972	Arts graphiques
973	Industrie graphique
920	Photographie
908	Coiffure
904	Bio-esthétique
935	Agro-alimentaire
946	Vidéographie
900	autres spécialités (uniquement enseignement spécialisé)

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

991	néerlandais
992	anglais
993	allemand

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1501	Agriculture
1517	Horticulture
1548	Sylviculture
1514	Electricité

1516	Electronique
1528	Mécanique
1507	Carrosserie
1574	Electricité automobile
1576	Mécanique agricole-horticole
1529	Mécanique automobile
1572	Petits moteurs
1568	Conducteur poids lourds
1539	Soudage – constructions métalliques
1578	Ensemblier décorateur
1510	Construction
1575	Ebénisterie
1505	Menuiserie
1580	Architecture
1579	Carrelage
1508	Chauffage
1543	Peinture en bâtiment (couv.mur et sol)
1534	Plomberie-zinguerie-installations sanitaires
1552	Vidéographie
1518	Hôtellerie-cuisine-salle
1544	Boucherie-charcuterie
1506	Boulangerie-pâtisserie
1519	Confection industrielle
1550	Etalage – publicité
1582	Arts graphiques
1553	Photographie
1531	Nursing
1509	Coiffure
1504	Bio-esthétique
1536	Chimie
1555	Agro-alimentaire
1532	Pharmacie
1546	Technicien en informatique
1554	Tourisme
1520	Industrie plastique

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1591	néerlandais
1592	anglais
1593	allemand

**+ Professeurs de pratique professionnelle (PP)**

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

1001	Agriculture
1012	Horticulture
1010	Electricité
1018	Ajustage – machine outils



1006	Carrosserie
1017	Mécanique automobile
1002	Petits moteurs
1023	Soudage – constructions métalliques
1025	Construction
1067	Ebénisterie
1005	Menuiserie
1028	peinture en bâtiment (couv.mur, sol)
1021	Plomberie-zinguerie-instal.sanitaires
1031	Hôtellerie-cuisine-salle
1027	Boucherie-charcuterie
1026	Boulangerie-pâtisserie
1014	Confection industrielle
1008	Coiffure
1004	Bio-esthétique
1000	Autres spécialités (exclusivement enseignement spécialisé)
1022	Travaux de magasin (exclusivement enseignement spécialisé)
1024	Travaux de bureau (exclusivement enseignement spécialisé)

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1091	néerlandais
1092	anglais
1093	allemand

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1601	Agriculture
1617	Horticulture
1637	Sylviculture
1614	Electricité
1622	Ajustage – machine outils
1607	Carrosserie
1656	Electricité automobile
1657	Mécanique agricole – horticole
1623	Mécanique automobile
1672	Petits moteurs
1668	Conducteur poids lourds
1629	Soudage – constructions métalliques
1678	Ensemblier décorateur
1610	Construction
1675	Ebénisterie
1605	Menuiserie
1679	Carrelage
1608	Chauffage
1632	Peinture en bâtiment (couv.mur, sol)
1626	Plomberie-zinguerie-installations.sanitaires
1618	Hôtellerie-cuisine-salle
1633	Boucherie-charcuterie
1606	Boulangerie-pâtisserie

1619	Confection industrielle
1620	Industrie plastique
1681	Tapissier – garnisseur
1640	Etalage – publicité
1628	Photographie
1634	Nursing
1609	Coiffure
1604	Bio-esthétique
1643	Vidéographie

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1691	néerlandais
1692	anglais
1693	allemand

**+ Professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle (CTPP)**

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

1132	Coupe-couture
1133	Economie domestique

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1141	néerlandais
1142	anglais
1143	allemand

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

1701	Coupe-couture
1702	Economie domestique

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1741	néerlandais
1742	anglais
1743	allemand

**+ Professeurs de cours de psychologie, de pédagogie et de méthodologie**

1801	Psychologie, Pédagogie et Méthodologie
------	--

Immersion linguistique dans l'apprentissage du :

1811	néerlandais
1812	anglais
1813	allemand

**+ Accompagnateurs CEFA**

+ Dans l'enseignement secondaire inférieur (DI)

6001                    Accompagnateur CEFA

+ Dans l'enseignement secondaire supérieur (DS)

7001                    Accompagnateur CEFA

**+ Personnel auxiliaire d'éducation** (Enseignement secondaire inférieur et supérieur)

2900                    Surveillant(e)- éducateur(trice)

3010                    Surveillante-éducatrice

3020                    Surveillant-éducateur

3100                    Secrétaire-bibliothécaire

3200                    Bibliothécaire

**+ Personnel paramédical** (exclusivement l'enseignement spécialisé)

3400                    Puériculteur(trice)

3500                    Infirmier(ère)

3600                    Kinésithérapeute

3700                    Logopède

**+ Personnel psychologique**

3800                    Psychologue

**+ Personnel social**

3900                    Assistant(e) social(e)